

COMMUNE DE MONTREUIL SUR BRECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de MONTREUIL/BRECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GUIBON, Maire.

Date de la convocation : 18/06/2018

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – SOISSON Jean-Marc – BLOUET Pascal – DUPONT Frédéric - SIMON Valérie – DEMONTREUILLE Aurélie - BOYENVAL Jean-François - BOURNONVILLE Béatrice – BRUNETEAU Yves.

Absents : Mme CHOMYN Laurence ayant donné pouvoir à M. GUIBON Patrick.
Mmes VASSEUR Christèle – DEMACHY Brigitte, excusées.

Secrétaire de séance : Mme DEMONTREUILLE Aurélie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

1. Liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Haute Brèche

(Délibération 2018-10) : Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 1984 portant création du Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche, vu les délibérations concordantes des communes de Bulles, Essuiles Saint Rimault et Montreuil-sur-Brèche demandant la dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche, vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche, vu la délibération du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche en date du 15 mai 2018 faisant une proposition de clef de répartition de l'actif et du passif, vu la même délibération du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche en date du 15 mai 2018 adoptant le compte de clôture, considérant qu'il est nécessaire de déterminer les conditions de liquidation du Syndicat, considérant qu'il incombe aux communes membres de déterminer la clef de répartition de l'actif et du passif, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conditions de liquidation du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Haute Brèche,
- de retenir la clef de répartition suivante, calculée, à l'instar des contributions annuelles antérieures des 4 communes au SIAEHB, par péréquation, à raison de 50% en fonction du linéaire de rivière et 50% en fonction de la population :

COMMUNE	LINEAIRE	POPULATION 2015	TAUX
REUIL/BRECHE	2.565 m	314 hab.	14.90 %
MONTREUIL/BRECHE	4.445 m	537 hab.	25.65 %
ESSUILES ST RIMAULT	2.910 m	558 hab.	21.25 %
BULLES	5.880 m	906 hab.	38.20 %
TOTAL	15.800 m	2 315 hab.	100 %

2. Colombarium et caverne – Tarif des concessions (Délibération 2018-11) : Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que, suite à la création d'un columbarium et jardin du souvenir dans le cimetière communal, il convient de fixer les tarifs des concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vu les renseignements pris auprès des communes limitrophes afin d'avoir une fourchette de prix, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- Concessions colombarium et caverne :

- Concession pour **30 ans** : **600 €**
- Concession pour **50 ans** : **800 €**

- Dispersion des cendres : **50 €**

3. Acquisition parcelle pour projet salle des fêtes : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une parcelle est disponible à la vente derrière l'Eglise et que celle-ci conviendrait éventuellement à la construction d'une nouvelle salle polyvalente avec restauration scolaire et périscolaire, une étude faisabilité ayant été demandée à l'ADTO concernant ce projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe concernant l'acquisition de cette parcelle pour 10 000 €, cette acquisition étant subordonnée à la faisabilité des travaux précités.

4. Indemnité représentative de logements des instituteurs (Délibération 2018- 12) : Le Conseil Municipal émet l'avis que le taux de progression à retenir concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2018 peut être le même que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice hors tabac, soit : 1.36 %.

5. Charte d'entretien d'espaces verts (Délibération 2018-13) : M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les obligations réglementaires étant entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, restreignant l'usage par la commune des produits phytosanitaires dans l'espace public. Les communes peuvent bénéficier d'un appui technique et financier à la mise en œuvre de ces contraintes réglementaires en s'engageant dans la Charte d'entretien des espaces publics. Elle vise à accompagner les démarches actives de suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics et la recherche d'un nouvel aménagement des espaces des collectivités. La commune, en tant que signataire, pourra bénéficier d'un appui technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager au niveau 1 de la Charte d'entretien des espaces publics.

6. Acquisition camion de pompiers (*Délibération 2018-14*) : Monsieur SOISSON Jean-Marc signale que le camion de pompiers doit être remplacé vu son état actuel ; le Conseil Municipal décide de provisionner la somme de 15 000 € au cas où se présenterait une occasion. La décision modificative suivante est donc prise :

- Article 21561 : + 15 000 €
- Article 21318-1801 : - 15 000 €

La séance est levée à 21 H.

Délibérations prises lors de la séance du 25 juin 2018 :

2018-10 - Liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Haute Brèche.

2018-11 – Colombarium et caverne : tarif des concessions.

2018-12 – Indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2018.

2018-13 – Charte d'entretien des espaces verts.

2018-14 – DM Acquisition camion pompiers.